



© Gérard Laumon

Les actes du congrès de Dunkerque

Pendant deux jours, une centaine de syndiqués ont débattu, approfondi et confronté, entre eux et avec leurs invités – syndicalistes, présidents d’université, responsables politiques et d’associations –, leurs analyses et leurs propositions sur des questions majeures : PRES et nouvelles coopérations, relation formation-emploi. Ils ont aussi adopté un plan pluriannuel pour l’enseignement supérieur et la recherche, que nous publions séparément pour qu’il rencontre largement la communauté universitaire, qu’il gagne son soutien et féconde les choix à venir.

À Dunkerque, un congrès tonique

par Jean Fabbri,
secrétaire général du SNESUP

Le congrès d'études, dans une ambiance chaleureuse, ouverte et déterminée, a enrichi la réflexion et les propositions du syndicat pour prolonger les luttes et engranger les fruits de nos actions.



L'air du large pour invités et congressistes, venus de partout, accueillis à Dunkerque. Ci-dessous, Edward Anthony, président de l'ULCO

© Didier Chamma

Nous étions donc en congrès à Dunkerque les 18 et 19 mai dernier à l'ULCO⁽¹⁾, jeune université, pour montrer l'attachement du SNESUP à une démocratisation réelle loin d'être encore achevée. En effet, même si l'on fête ces temps-ci les quarante ans des IUT, fortement soutenus dès leur origine par notre syndicat, les disparités sociales dans l'accès et la réussite aux études supérieures demeurent. Elles sont une injustice majeure de notre temps. Dunkerque était une ville parfaitement située pour défendre l'idée de coopérations souples et ambitieuses entre des formes diverses d'enseignement supérieur public, entre établissements comme devraient l'être les futurs pôles de recherche et d'enseignement supérieur tels qu'élaborés par la communauté scientifique à Grenoble, dans une logique bien différente des pôles d'excellence européens prônés par les technocrates européens et leurs relais politiques.

Coopérations, solidarités, démocratie

C'est dans sa diversité de générations, d'implantations géographiques et de disciplines scientifiques, que le SNESUP, avec plus d'une centaine de ses adhérents, des dizaines d'invités, s'est retrouvé en congrès. Placé sous le signe de la remarquable victoire unitaire emportée dans la lutte pour l'abrogation du Contrat de Première Embauche, le congrès s'est fait l'écho des paroles étudiantes et des solidarités exemplaires contre la précarité et toutes les régressions sociales. Le rayonnement du SNESUP, son audience, accrue il

me semble à l'issue de ce mouvement, étaient visibles lors des tables rondes et par le grand nombre de messages reçus. L'articulation recherche-enseignement, sur tout le territoire, contre l'appauvrissement des écoles doctorales ou leur étroit pilotage par quelques universités dites d'excellence européenne, trouve une résonance exemplaire dans la région Nord-Pas-de-Calais. Faire coopérer, sans concurrence stérile, les six universités de la région, élargir l'accès aux études supérieures, irriguer l'ensemble des terrains de recherche,

est un incontestable défi.

Les militants, comme les présidents des universités de Lille 1, Lille 3, Valenciennes et du Littoral qui sont venus en parler de façon passionnée, ont montré la hauteur des attentes.

La question forte de la démocratie, dans l'éla-

laboration de ces schémas d'organisation comme dans le fonctionnement des instances, est apparue comme un des enjeux majeurs de la période à venir. Au contraire d'une logique d'experts, d'une logique régionaliste pilotée par les seules collectivités territoriales, le congrès a posé fortement la question de la démocratisation de toutes les sphères de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Une urgence: un plan pluriannuel

Malgré le tourbillon d'une actualité pressante et des réactions à construire aux étroits débats pilotés par la mission Université-Emploi, mission dont les organisations syndicales sont exclues, notre congrès s'est donné le temps d'élaborer un plan pluriannuel pour l'ensei-

gnement supérieur et la recherche. Ce plan cohérent, nourri des luttes et des propositions issues des établissements, propose une nouvelle ambition pour un service public élargi et renouvelé d'enseignement supérieur et de recherche. À l'heure où se préparent, dans les cabinets ministériels, des mesurées électoralistes censées faire illusion sans en rabattre sur les logiques libérales essentielles (concurrence, «autonomie», sélection, etc.), le SNESUP propose de donner à notre pays les moyens de construire une véritable société de la connaissance non pas fondée sur l'exclusion mais sur la confiance dans les dispositifs d'apprentissage, de formation, de qualification. Depuis son lancement, ce plan reçoit dans notre milieu des échos reçus très positifs. Reste que nos propositions ont du mal à franchir le silence organisé des médias. C'est une responsabilité de chacun des syndiqués de diffuser et d'argumenter, d'enrichir aussi ce plan cohérent, novateur, sans précédent dans l'histoire de notre syndicat. Le dispositif exceptionnel de pagination de ce numéro est un élément de la promotion de ces solutions. Il faut s'en saisir. Le congrès de Dunkerque s'est penché sur les inflexions dans les pratiques militantes amorcées depuis le congrès d'orientation de Créteil. À côté des éléments visibles que sont nos nouveaux moyens de communication écrite, de multiples initiatives dans les établissements ont contribué à rendre notre syndicat plus proche de nos collègues. C'est dans cette voie, avec enthousiasme, que les congressistes se sont engagés à travailler, et dès à présent, en s'appuyant sur nos publications, sur ce « plan d'urgence », à renforcer par des adhésions les plus nombreuses possibles, dès ce mois de juin, le SNESUP, donnant ainsi plus d'atouts à un service public d'enseignement supérieur et de recherche revitalisés. ●

(1) Université du Littoral et de la Côte d'Opale.



© Didier Chamma

Un congrès à l'ULCO

Université du Littoral et de la Côte d'Opale

→ par Abdelaziz Ellass, Abdelylah Daoudi, Anne Bracco-Etienne, Corinne Kolinsky, Didier Fasquelle, Éric Massé, Luc Duvieubourg, Philippe Hus, Saad Bouhsina, Sandrine Lagaize, Serge Reboul

C'est une équipe de camarades de la section de l'ULCO qui a organisé un accueil et des conditions de déroulement du Congrès remarquables et chaleureux. Ils disent ici ce que cela a représenté pour leur section. Qu'ils soient remerciés de leur travail !

La section de l'Université du Littoral Côte d'Opale fête ses dix ans cette année et pour nous, accueillir le congrès d'étude était une belle manière de marquer cet anniversaire.

La situation de notre université nous avait déjà amenés à jouer un rôle moteur pour que le snesup, au niveau académique, se saisisse de la problématique des coopérations dans l'enseignement supérieur et la recherche par l'organisation, au mois de mars dernier, d'un séminaire syndical régional sur ces questions et nous étions particulièrement concernés par la thématique principale du congrès.

C'est donc motivée que la section locale (soutenue par la section académique) s'est mise au travail. Le comité d'organisation s'est constitué autour d'une dizaine de personnes qui se sont réparti les tâches (logistique, accueil, soirée festive...) et ce travail de quelques semaines a été une expérience partagée, riche de militantisme pour chacun(e) d'entre nous.

De nombreuses personnalités du monde politique, universitaire ou syndical ont par-

ticipé aux tables rondes, à l'animation des débats pléniérs ou aux travaux de notre congrès d'étude⁽¹⁾.

Nous remercions enfin l'ensemble des adhérents et sympathisants du SNESUP-Littoral, tous les collègues qui ont participé aux travaux du congrès et, bien sûr tous les camarades du SNESUP-FSU venus de toute la France pour travailler et débattre, mais aussi vivre quelques moments de détente et de convivialité, à l'Université du Littoral Côte d'Opale. ●



© Didier Chamma

Plutôt qu'en invités, le SNCS (Jacques) et l'UNEF (Sophie) sont venus en partenaires naturels du SNESUP



© Didier Chamma

L'accueil amical d'Éric Massé au nom des syndiqués de l'ULCO

(1) Outre les participants aux tables rondes dont vous lirez des extraits dans les pages suivantes, étaient présents pendant ces deux jours : Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, Frédérique Rolet, cosécétaire générale du SNES-FSU, Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU, Georges Bouchard et Yves Pannequin, secrétaires départementaux FSU du Pas-de-Calais et du Nord, Bertrand Monthubert, cofondateur et animateur du mouvement SLR, Michel Pierre, secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT, Bernard Houzet et Nadine Bojko de l'Union régionale FERCSUP CGT, Sophie Binet, membre du bureau national de l'UNEF, et nos amies Julie, Laurie et Sarah, animatrices du mouvement anti-CPE à Dunkerque.

Les nouvelles coopérations

Thème majeur du congrès, la question des coopérations, après le vote de la loi recherche et au moment où se mettent en place les PRES, a été débattue dans une table ronde, et dans une commission.

Extraits des interventions.

Edward Anthony: L'impulsion que j'essaie de donner dans mon établissement c'est qu'on se mobilise et qu'on compte sur nous-même. Il est clair aussi il faut qu'on se pose la question de nos priorités. Si je prends l'exemple de l'université du Littoral, une université de 11000 étudiants qui se trouve dans une région où il y a six universités dans le domaine public, nous avons trois axes thématiques, l'environnement est un des axes prioritaires accepté par tout le monde, c'est un positionnement stratégique pour nous. Puisque tout le monde dans l'établissement ne fait pas d'environnement, on peut, dans le cadre de coopérations, compter sur d'autres universités plus fortes dans ce domaine. Voilà une position concrète et locale en matière de coopération, qui n'est pas une question de confrontation.

Bertrand Monthubert: L'idée de base des PRES partait d'un constat : dans un certain nombre d'établissements universitaires on ne peut pas développer de la recherche au plus haut niveau dans l'ensemble des domaines, et on a le devoir de délivrer un enseignement dans l'ensemble des disciplines donc de recruter des enseignants-chercheurs qui n'ont pas forcément de lieu où ils peuvent faire leur recherche sur place. Si l'état recrute des gens qui ont une formation et des compétences énormes, la moindre des choses c'est de les ▶▶

TABLE RONDE

Participaient comme invités à la table ronde animée par Bernard Roux :

Edward Anthony, président de l'Université du Littoral Côte d'Opale; Alain Dubrulle, ancien président de Lille 1 et de l'ULCO et ancien vice-chancelier des Universités de Paris; Arnaud Fréville, directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais; Marie-Christine Blandin, sénatrice du Nord; Bertrand Monthubert, cofondateur et animateur du mouvement SLR.



Jean Fabbri (SNESUP) et Bertrand Monthubert (SLR). Ci-dessous : Marie-Christine Blandin, sénatrice (Verts)

© Didier Chamma

►► utiliser. Si on ne peut pas le faire sur leur lieu d'embauche, il faut qu'ils puissent le faire dans un autre lieu, pas trop loin si possible, ça nécessite évidemment des coopérations entre établissements. Au départ, il n'y avait pas du tout de notion de spécialisation des PRES, ils devaient être pluridisciplinaires, à l'échelle locale le PRES doit pouvoir embrasser l'ensemble des champs de la connaissance qui sont eux même délivrés aux étudiants. L'idée de spécialiser dans une région sur un ou deux thèmes est une idée aberrante dont je ne connais pas d'exemple à l'étranger. Malheureusement dans le pacte recherche, on retrouve le terme de PRES mais pas véritablement l'esprit car le souhait de mettre en place des PRES qui écartent l'idée de concentration des moyens sur un faible nombre de thématiques (ce que recouvre la notion de pôles d'excellence), c'est une idée qui aboutit, dans le pacte pour la recherche, à ce qu'on laisse le PRES mais à côté on construit le campus de recherche – précisément ce que d'autres ont appelé les pôles d'excellence! On va donner des moyens supplémentaires à un petit nombre d'équipes sur un territoire. Il faut évoquer le lien avec des pôles de compétitivité, qui ont été décidés par un conseil interministériel d'aménagement du territoire, et qui ont de plus en plus une action structurante au niveau de la recherche. La vraie difficulté avec la mise en place des pôles de compétitivité ce sont ces campus de recherche qui, de fait, vont être en grande partie liés à ces pôles... Finalement la question c'est comment on arrive par l'action des personnels d'enseignement et de recherche à ramener la politique de coopération vers l'idée originelle.

Comment arrive-t-on par l'action à ramener la politique de coopération vers l'idée des États généraux ?

Arnaud Fréville: Au niveau de la région, on a un groupe de travail qui rassemble l'ensemble des partenaires universitaires (nous sommes dans un tissu universitaire régional important et complexe, c'est une de nos particularités 250 000 étudiants pour quatre millions d'habitants), beaucoup d'écoles d'ingénieurs, la plupart dans les universités mais aussi de grandes écoles indépendantes... Les initiatives viennent essentiellement des universités qui sont les moteurs, l'institution régionale est très respectueuse de la légitimité et de la compétence des universités dans les propositions, même si celles-ci attendent notre appui et nos avis et d'essayer peut être de replacer le débat dans d'autres enjeux. Le dialogue permet l'expression d'objectifs, de cibles à atteindre qui pour certaines dépassent le strict débat universitaire classique. Le PRES n'arrive pas non plus à n'importe quel moment, au niveau régional nous sommes dans l'élaboration de plusieurs schémas, dont le schéma régional de développement économique acté en novembre 2005 qui fixe des priorités pour faire de la région une région de haut développement économique: la troisième priorité, c'est situer la recherche fondamentale comme



© Gérard Lauron

un des leviers majeurs de la mutation économique du Nord-Pas-de-Calais.

Marie-Christine Blandin: D'abord, il faut réaffirmer qu'en aucun cas la recherche ne doit être instrumentalisée au service de l'aménagement du territoire mais qu'en même temps elle y participe – mais de plein gré! Ensuite, il y a la résonance avec la société: j'ai bien entendu le mouvement SLR à Grenoble dire « laissez-nous chercher et faire comme on veut » mais parallèlement je participe au mouvement « Ouvrons la Recherche » (en toute sympathie avec SLR) afin que les aspirations des gens soient quand même entendues car le plan cancer de Chirac est bien gentil (la thérapie ça concerne tout le monde) mais les familles aimeraient qu'il y ait aussi plus de recherche sur les origines, les pré-curseurs cancérigènes, c'est une aspiration et nous n'avons aucun canal pour la faire entendre aux organismes de recherche – c'est ça « ouvrons la recherche ». Pour revenir sur ce qui s'est passé avec la loi: les mots se sont fait voler! Pour les PRES, il faut bien voir qu'un outil de coopération, de partage, dans un monde de compétitivité et de rivalité, ça a quelque chose d'un peu anachronique, ce qui fait que dans la loi vous allez trouver un empilement de structures, et si vous vous mettez au niveau de la personne qui travaille dans un labo, elle peut être dans une université avec une convention avec un organisme, laquelle université est dans un PRES, mais la thématique sur lequel travaille le chercheur pourra appartenir à ce qu'on appelait campus qui maintenant s'appelle les réseaux thématiques de recherche d'encadrement européenne qui serait un pôle triangulaire Lyon-Dunkerque-Bordeaux par exemple mais par la région, le préfet, etc. vous pouvez, avec la validation, être aussi dans un pôle de compétitivité où se mêlent les entreprises et dans un pôle d'excellence (sorti au JO)... Vous n'oubliez pas au passage de faire un dossier pour l'Europe qui peut vous donner des sous, mais aussi un dossier pour l'AERS qui peut vous évaluer, mais vous n'oublierez pas non plus (car il y a moins en moins de sous pour l'emploi durable) d'aller faire un dossier auprès de l'ANR qui détient l'argent et de recommander à tous les acteurs qui tournent autour de vous mais qui ne sont pas dans la fonction universitaire publique d'amener des sous par le biais du crédit d'impôts! L'État a fait une multiplicité de structures en espérant que les plus forts gagnent et parallèlement il a mis les sous à l'ANR, à l'AI et au crédit d'impôts en disant « nous aurons une orientation par le choix de ces financements qui supportent des CDD ponctuels, éphémères.» Et la recherche continue dans la mesure où elle transmet les savoirs à la mémoire, mais elle n'a qu'à faire comme les gens au RMI, elle n'a qu'à manger un peu de pain sec. ●

Les nouvelles coopérations

→ rapport de la commission
animée par B. Roux et J. Degouys

Les travaux de la commission mettent en évidence l'exigence de démocratie et d'objectifs scientifiques et de formation clairs.

Les débats de la commission « nouvelles coopérations » ont rassemblé de 30 à 35 collègues à deux reprises, jeudi et vendredi. Ils avaient comme objectifs de recueillir des informations sur les situations locales (à l'issue d'un tour de table habituel) et de faire des propositions pour l'action syndicale : celle-ci est apparue à tous nécessaire et urgente. Le débat s'est focalisé sur les PRES.

étudiants) notamment pour les petites ou moyennes universités mais aussi l'inquiétude sur le devenir des collègues et, à terme, sur le statut des enseignants chercheurs.

Une première analyse...

Ce premier constat négatif frustre les collègues, convaincus de la nécessité de coopérations nouvelles : ils ont exprimé leur

Des propositions

Pour en finir avec l'instrumentalisation de l'urgence il faut donner du temps à la construction des coopérations. *Le SNESUP doit dresser et diffuser un état des lieux le plus exhaustif possible.*

Dans les établissements et au niveau des sites et des régions, la réflexion doit associer l'ensemble des collègues et ne peut être contrainte par les périmètres et les choix des structurations déjà exprimés – parfois de façon très individuelle – par les présidents. La commission demande que des séminaires de réflexion stratégique modélisent l'ensemble des options envisageables, ainsi que leurs avantages et inconvénients, sans se cantonner aux seules propositions des présidents. *Le SNESUP, pour faire vivre cette exigence, doit armer les élus des différents conseils, par exemple en constituant des réseaux nationaux des élus syndiqués, en développant son analyse des différents statuts juridiques possibles...*

Par ailleurs la commission considère que le processus de coopération ne doit pas conduire à créer de nouveaux établissements par démembrement d'établissements existants pour en extraire des parties considérées comme plus nobles ou plus rentables.

La réflexion stratégique dont on a parlé ci-dessus doit être validée dans des structures de rencontre entre le milieu de l'enseignement supérieur et son espace régional : les CRESER, qui existent déjà dans certaines régions, pourraient être le modèle de telles structures. *Le SNESUP doit exiger que le CNESER auditionne l'ensemble des propositions de PRES en invitant toutes les parties prenantes, incluses ou pas dans ces PRES.*

Le congrès a adopté ce rapport et ces propositions. ●



Participants divers, préoccupations partagées, réflexions communes. Ci-dessous : Bernard Roux

© Didier Chamma

Un constat

« Nouvelles coopérations », le terme séduit... pourtant sur le terrain le constat montre :

- la faiblesse de l'information dont dispose les collègues ;
 - leur préoccupation quant aux conséquences qu'ils anticipent non seulement sur les masters et les écoles doctorales mais aussi sur l'ensemble de certains cursus.
- Dans la discussion, et malgré la grande diversité des situations, les traits qui prédominent sont :
- l'opacité de l'actuel processus de construction des PRES, son caractère non démocratique ;
 - le sentiment d'une urgence artificiellement entretenue qui contraint les débats et incite/oblige les collègues à « monter dans le train » sous peine d'être exclus du processus ;
 - une certaine méfiance sur les finalités réelles des projets actuels ;
 - le sentiment d'une place trop exclusive accordée à la restructuration de la recherche dans leur mise en place ;
 - l'instrumentalisation par le ministère de la démarche PRES pour reconfigurer l'ensemble de l'enseignement supérieur ;
 - l'inquiétude pour l'avenir de nombreuses formations (et ses conséquences pour les

volonté de voir se mettre en place une autre manière de construire ensemble ces nouvelles coopérations.

L'exigence de démocratie est unanime : elle porte d'abord sur le processus même de construction des PRES, que ce soit à propos du périmètre ou de la nature des coopérations.

En effet, l'élément déterminant qui ressort de cette analyse est le rapport du fort au faible et l'utilisation que peut en faire le ministère pour supprimer des formations et faire disparaître des équipes de recherche.

La commission souhaite que l'intérêt des étudiants soit mis au centre des évolutions ; cependant, dans l'articulation ou le rapport – parfois antinomique – entre aménagement du territoire et pertinence scientifique, des nuances d'appréciation sont apparues lors des débats.

Face à cela, il faut réaffirmer le rôle fondamental du lien enseignement-recherche et en tirer la conséquence directe : un seul statut pour tous les enseignants chercheurs.

Le Congrès souhaite que les coopérations se développent en étant maîtrisées et encadrées, ce qui implique une intervention syndicale forte et efficace.



© Didier Chamma

Table ronde : « Quels changements pour l'enseignement supérieur et la recherche ? »

→ animée par Lise Dumasy

Invités : Marie-Pierre Mairesse, présidente de l'Université de Valenciennes ; Jean-Claude Dupas, président de l'Université de Lille III ; Hervé Baussart, Président de l'Université de Lille I ; Roger Durand, vice-président recherche de l'ULCO ; Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP. Extraits de leurs interventions.

Lise Dumasy : *Sur les PRES, à quelles formules pensez-vous ?*

Marie-Pierre Mairesse : Cette question des PRES doit avancer avec l'ensemble des acteurs dans les établissements, c'est la raison pour laquelle le dernier conseil d'administration a été saisi de cette question et a marqué par un vote la volonté de poursuivre la réflexion d'un PRES à dimension régionale avec deux missions : apporter à la lisibilité internationale et initier une réflexion sur six écoles doctorales régionales qui seraient des écoles thématiques. Nous n'avons pas souhaité mettre en priorité la structure du PRES mais plutôt les objectifs à atteindre. L'université de Valenciennes se positionne pour un PRES régional avec l'objectif majeur de développer la recherche en région et sa lisibilité et mettre l'ensemble des moyens – qui, nous espérons, seront un peu plus importants – à la disposition des enseignants-chercheurs.

Jean-Claude Dupas : L'enjeu ce n'est pas vraiment les PRES, c'est la loi de 84. Nous à Lille III on a peu posé le problème des PRES, je crois beaucoup plus aux rencontres qu'on a entre les trois présidents dans la CRPU du Nord-Pas-de-Calais pour peser les avantages de notre travail ensemble avant de poser ou

peser nos rapports avec les partenaires. Hervé Baussard : Inévitablement vient la question de fond : sommes-nous des facteurs de blocage par rapport à une évolution qui serait nécessaire ? Faut-il faire évoluer les missions des universités vers d'autres objectifs : la question université-emploi, université-innovation, quelles obligations l'état nous donne, quelle commande nous passe la collectivité : former la totalité des jeunes et dans ce contexte là le PRES est plus performant que les organisations existantes ou être plus présent dans la société d'innovation et l'organisation existante en université est déficiente et il faut aller vers une autre forme

plus efficace de l'action publique ? A-t-on un consensus sur le fait que notre société doit être une société d'innovation, basée sur un haut niveau d'éducation, d'innovation et de recherche ? Pense-

t-on que l'action publique doit être mesurée en terme d'efficacité et les universités telles qu'elles sont organisées répondent-elles à ce besoin ou d'autres formes d'organisation, les PRES par exemple, répondraient-elles mieux au souci d'utilisation de l'argent public ? Je pense que le service public n'a de sens que s'il intègre le souci que l'argent public soit bien utilisé. Il y a

aussi des tas de choses qui ne peuvent se régler qu'à l'échelle européenne. Voilà tout ce à quoi nous devons réfléchir avant de définir la forme du PRES. On a besoin de s'organiser régionalement sur les cartes des masters, les écoles doctorales, de mettre en synergie telle ou telle équipe, mais a-t-on besoin de créer un établissement surtout s'il fonctionne par extraction de ce qui se trouve dans les établissements basiques, je n'en suis pas convaincu. Sur ce critère de lisibilité, partout dans le monde existent des universités. Est-ce honteux d'utiliser le terme université ? Je pense que ce qui doit exister c'est une université quitte à ce qu'elle soit en relation avec d'autres, et ça existe déjà sur le plan de la recherche.

Pierre Duhaucourt : La question des PRES est-elle la question essentielle pour les changements dans l'université ? Ce n'est pas évident, pour nos adversaires, l'urgence c'est accroître l'autonomie des établissements, pas forcément pour tout le monde mais pour les volontaires qui accepteraient d'expérimenter, et ceci plus que ces volontaires seraient les meilleurs, j'aimerais bien qu'on traite en face cette question et qu'on voit si on peut se rassembler contre ça. J'étais hier au CSE où on parle d'un réseau européen d'universités d'excellence, établissements autonomes...

François Bouillon : On est dans un haut moment d'hésitation sur les missions de l'université, la loi de 84 a signé des missions, mais tout le monde s'interroge sur les bons mixtes dans ces formations entre le scientifique, le culturel et le professionnel. Il y a une vraie interrogation, par-delà la manœuvre politique éventuellement de la commission Hetzel, sur la question de l'université et de l'emploi. L'université doit-elle aller progressivement vers une université de tous les savoirs et de tous les métiers ? Si on répond oui, la question des changements de l'université et de l'enseignement supérieur est posée, en particulier celle de l'intégration des CPGE-écoles et grandes écoles et des cursus spécialisés, donc des mutations pour que la dimension de pro-

▼
L'université doit-elle aller progressivement vers une université de tous les savoirs et de tous les métiers ?
▲



À gauche de Lise Dumasy et Jean Fabbri, deux présidents et un vice-président de trois universités du Nord-Pas-de-Calais

fessionnalisation passe aussi par ces rapprochements.

H. Baussard : Sur l'innovation, il faut discuter aussi du secteur SHS. L'Europe, disons l'espace d'innovation ne peut pas qu'être un espace d'innovation scientifique et technique chimie, électronique, etc. On a grandement besoin d'innovation sociale. La question de l'emploi est aussi gravissime, l'attente des couches populaires est très importante. L'université comme lieu de création des savoirs c'est une chose mais on a aussi obligation de se préoccuper fortement de l'emploi.

M.-P. Mairesse : Pour ou contre l'excellence : on est tous pour ! Quel contenu ? Derrière se profile à un moment donné les universités. Il y a un certain nombre d'universités qui ont des caractéristiques très différentes – Valenciennes, c'est une université moyenne et pluridisciplinaire, on a une identité, 40 ans d'existence et on a développé des activités – les universités n'ont pas été créées sans raison. On ne cherche pas à tout faire. On peut répondre à une attente de nos étudiants, à une demande et ce qui compte aujourd'hui c'est de définir notre identité. Si demain on veut développer l'excellence au niveau national il faut que dans chaque établissement la réflexion soit menée sur ce qu'il peut apporter au territoire et dans le cadre des trois missions et c'est dans ce cadre qu'on peut développer collectivement l'excellence.

L. D. : *Autonomie : que mettez-vous derrière ce mot ?*

H. Baussard : Je suis partisan d'une politique pour les établissements de formation et de recherche, je ne suis pas partisan de recréer un ensemble féodal. Si autonomie signifie que les établissements peuvent réfléchir pour améliorer leur dispositif de formation, ça ne me pose pas de problème. Ça se situe quand même dans un cadre au-delà de la région. La pire des choses pour moi c'est que chacun des établissements ait une autonomie absolue en matière de recherche. Avec ça on est sûr de dégrader le système. ●



Marie-Pierre Mairesse, présidente de l'Université de Valenciennes

Formations, qualifications, emploi

→ rapport de la commission animée par M. Lauton et A. Mesliand

Les formations universitaires, qualifiantes, mènent à l'emploi... s'il y en a ! Réaffirmer cela permet de situer correctement les changements qui leur sont nécessaires, d'abord pour améliorer la réussite des étudiants.

Les débats de cette commission ont permis l'expression d'expériences diverses et de points de vue parfois contradictoires, témoignant du moment particulier où nous, universitaires et syndicalistes, nous trouvons : articuler la revendication des formations telles qu'on les voudrait, la réponse aux problèmes des jeunes tels qu'ils sont, et des relations complexes avec les besoins sociaux et le monde professionnel...

Contenus des formations

- Les formations universitaires, qui comportent toutes une dimension professionnelle, ont un caractère large, articulé à la recherche, formant à la réflexion et à l'esprit critique. L'identification des besoins de qualification suppose des relations des universitaires avec la société et le monde du travail.
- Pas de vision dualiste, séparant formations générales et professionnalisantes. Les diplômés doivent avoir une double finalité, qualifiante et de poursuite d'étude.
- Les métiers, les emplois de demain impliqueront davantage de mobilité, contrainte ou choisie : l'université aura à former des adultes.

Lutte contre l'échec, aide à la réussite

- Le vrai problème, c'est le taux de réussite des étudiants, dont l'échec est sanctionné par l'emploi. Il a connu des variations dans le temps, notamment du fait des réformes successives, dont on n'a pas analysé précisément les effets.
- S'occuper dès leur entrée à l'université des étudiants en échec, diversifier les parcours, en tenant compte de l'orientation au lycée, individualiser la pédagogie.
- Cela exige des équipes pédagogiques, avec des étudiants. Donc des moyens, de la disponibilité, la reconnaissance des activités d'enseignement, dont il faut redire la dignité.
- Proposer d'autres voies aux nouveaux publics étudiants, des « parcours alternatifs ». Pédagogie plus inductive, construire des concepts à partir de pratiques.
- L'amélioration des taux d'encadrement ne sera pas suffisante, il faut travailler sur l'articulation secondaire/supérieur.

– L'orientation : les étudiants ne connaissent pas le contenu des études vers lesquelles ils vont. Il faut les informer, et qu'ils puissent faire ce qui les intéresse.

LMD

- LMD et niveaux de qualification : qu'entend-on aujourd'hui par une qualification à « bac + 3 » ?
- Licences professionnelles : contradiction entre une logique d'adaptation à des besoins très étroits d'emploi, et une logique permettant la poursuite d'études.
- Le LMD a mis en pièces des efforts en matière de professionnalisation (pétition « Sauvons la professionnalisation à l'Université »).

Insertion

- La question de l'insertion apparaît de manière nouvelle. Des étudiants pourtant bien formés rencontrent des difficultés à rentrer dans l'emploi. L'université peut-elle y remédier ?
- Le contact avec la vie de l'entreprise pose souvent problème, auquel les stages tentent de répondre. Les conditions de stage (rémunération, discrimination, encadrement) doivent être améliorées et garanties (cf. Génération précaire).
- L'alternance, sous statut étudiant ou contrat de travail, implique une pédagogie particulière.

Apprentissage

- Les formations par apprentissage pour des diplômés universitaires se développent dans toutes les disciplines : quelles garanties ?
- Le contrat d'apprentissage pose problème : comment le transformer ?
- Pour des CFA de service public.

Citoyenneté

- Les besoins citoyens nécessitent une formation : connaissance des grands problèmes de notre époque, des acteurs et institutions de pouvoir ; formation au débat collectif, à l'esprit critique. Ne faut-il pas y consacrer des UE quelle que soit la formation suivie ? ●